



## MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

### Relatif à l'adaptation des tarifs de facturation d'intervention - Annexe N° 3 du règlement pour le service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les nouveaux tarifs d'intervention.

#### 1. INTRODUCTION

L'article 11 alinéa 1 de notre Règlement mentionne « *Le Conseil général, sur proposition du Conseil communal, fixe le tarif de facturation d'intervention* ». Suite à la modification des soldes des sapeurs-pompiers acceptée par le Conseil général pour le budget 2020, le Conseil communal propose d'actualiser le tarif de facturation.

Selon l'article 11 alinéa 2, « *L'intervention est facturée au propriétaire, respectivement au responsable. Les coûts liés aux incendies et aux interventions dues aux éléments naturels restent toutefois à la charge de la commune, à l'exception des cas de négligence grave ou intentionnels qui sont à la charge de l'auteur de l'acte.* »

#### 2. MODIFICATIONS

Les adaptations proposées se basent sur les tarifs du 29 juin 2015 de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments pour les interventions des centres de renfort. Selon l'article mentionné ci-dessus, la Commune facture en moyenne par année les interventions pour 12 alarmes automatiques, 4 sauvetages de personnes bloquées dans les ascenseurs et 8 inondations.



Ces revenus sont enregistrés dans le compte 140.436 « Participations de tiers pour interventions ». A l'instar des autres comptes de revenus, nous restons prudents lors de l'établissement du budget. Avec l'adaptation des tarifs qui vous sont soumis dans ce message, nous avons prévu CHF 33'000.- pour 2020. En 2018, ce même compte enregistrait des factures pour un total de CHF 47'435.50 alors que le budget tablait sur CHF 21'000.-. En effet, le nombre d'intervention avait été supérieur à la moyenne des dernières années, 102 contre 70. Enfin une facture extraordinaire de 5'627.00 avait été émise suite à une intervention due à une négligence grave.

La proposition du tarif horaire des intervenants comprend également les petits frais non facturables tels que l'entretien des tenues d'intervention, les consommables (gants en vinyles) etc.

Les nouveaux tarifs sont présentés dans l'annexe 3 du règlement. Les montants adaptés sont mis en évidence dans le tableau comparatif joint au présent message.

### 3. PROPOSITION

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver la modification de l'annexe 3 telle que proposée en annexe.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal  
Responsable du dicastère des services extérieurs, de la culture et des sports



Pierre-Emmanuel Carrel

Approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 10 février 2020

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



La Syndique



Erika Schnyder

Annexes mentionnées



## Corps des Sapeurs-Pompiers

### Annexe N° 3

### **TARIFS DE FACTURATION D'INTERVENTION**

<b>Véhicules</b>		<b>CHF</b>
Jeep	par heure	110.00
Camion tonne pompe	par heure	170.00
	Utilisation de la pompe par 30'	65.00
Mercedes technique	par heure	110.00
Mercedes PR	par heure	110.00
VW transport	par heure	110.00
Voiture Ci	par heure	70.00
Balayeuse communale	par heure	170.00
<b>Engins</b>		<b>CHF</b>
Motopompe	par sortie	65.00
	Utilisation de la pompe par 30'	35.00
Chariot à tuyaux	par sortie	30.00
Echelle remorquable	par heure	80.00
Echelle à coulisse	par sortie	20.00
Remorque diverse	par sortie	25.00
Module	par sortie	25.00
Aspirateur	par heure	40.00
Génératrice	par heure	30.00
Ventilateur	par heure	35.00
Pompe immergée	par heure	60.00
Treuil	par heure	90.00
Tronçonneuse	par sortie	70.00

<b>Matériel</b>		<b>CHF</b>
Extincteur	frais de remplissage	--
MicroCAFS	par sortie	45.00
	par remplissage	15.00
Projecteur mobile	par sortie / par mât	25.00
	par jour	35.00
Appareil respiratoire	par sortie y c. 1 <sup>er</sup> cylindre	45.00
	recharge par cylindre	15.00
Appareil de sauvetage	par utilisation	45.00
Set de sauvetage	par utilisation	200.00
Extrait de mousse	par kg	6.00
CAFS	par kg	10.00
Planche sacs de sauvetage	par sortie	15.00
Tente 4.5/ 3 m	par sortie	150.00
Chauffage pour tente	par sortie	50.00
Bac de rétention	par intervention	90.00
Appareil multigaz	par intervention	25.00
Caméra thermique	par intervention	50.00
Inondation	tarif de base	50.00
Produits absorbants	selon tarif ECAB / CR	
Frais administratifs	5% du total final (minimum 10 francs, maximum 500 francs)	

<b>Frais de déplacement</b>		<b>CHF</b>
Sur le territoire communal	compris dans le tarif de base	
Hors du territoire communal		
- Véhicule lourd (>3,5t)	par km	3.50
- Véhicule léger (<3,5t)	par km	1.20

<b>Main d'œuvre (facturation)</b>		<b>CHF</b>
*Intervention	par heure et par personne	46.00
*Intervention SEN	selon tarif ECAB / CR	
Service de police	par heure et par personne	46.00

\* la première est comptée entière, ensuite par tranches de 15 minutes

## Divers

### Fausse alarme

1 <sup>ère</sup> fausse alarme	gratuite
2 <sup>ème</sup> fausse alarme	frais effectifs (FE)
Dès la 3 <sup>ème</sup> fausse alarme	une majoration des FE de 10% est ajoutée et ainsi de suite avec une augmentation de 10% supplémentaire avec chaque nouvelle fausse alarme.

L'Ordonnance concernant les frais d'intervention en cas de pollution (RSF 810.46) et le Tarif de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments pour l'intervention des centres de renfort demeurent réservés.

Ainsi adopté par le Conseil communal de Villars-sur-Glâne, le 10 février 2020

### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Secrétaire

La Syndique

Emmanuel ROULIN

Erika SCHNYDER

Approuvé par Conseil général de Villars-sur-Glâne, le .....

### **AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Secrétaire

Le Président

Emmanuel ROULIN

Nicolas Schmidt

## Tableau comparatif

### **TARIFS DE FACTURATION D'INTERVENTION**

#### **Véhicules**

		Tarif 2009	Tarif CR	Tarif 2020
Jeep	par heure	70.00	110.00	110.00
Camion tonne pompe	par heure	170.00	170.00	170.00
	Utilisation de la pompe par 30'	65.00	65.00	65.00
Mercedes technique	par heure	110.00	170.00	110.00
Mercedes PR	par heure	70.00	110.00	110.00
VW transport	par heure	70.00	110.00	110.00
Voiture Ci	par heure	70.00	110.00	70.00
Balayeuse communale	par heure	170.00	--	170.00

#### **Engins**

Motopompe	par sortie	65.00	65.00	65.00
	Utilisation de la pompe par 30'	35.00	30.00	35.00
Chariot à tuyaux	par sortie	30.00	30.00	30.00
Echelle remorquable	par heure	80.00	80.00	80.00
Echelle à coulisse	par sortie	20.00	20.00	20.00
Remorque diverse	par sortie	25.00	25.00	25.00
Module	par sortie	25.00	25.00	25.00
Aspirateur	par heure	40.00	40.00	40.00
Génératrice	par heure	30.00	30.00	30.00
Ventilateur	par heure	35.00	35.00	35.00
Pompe immergée	par heure	60.00	60.00	60.00
Treuil	par heure	100.00	90.00	90.00
Tronçonneuse	par sortie	70.00	70.00	70.00

## Matériel

Extincteur	frais de remplissage	--		
MicroCAFS	par sortie	45.00	--	45.00
	par remplissage	15.00	--	15.00
Projecteur mobile	par sortie / par mât	25.00	20.00	25.00
	par jour	35.00	--	35.00
Appareil respiratoire	par sortie y c. 1 <sup>er</sup> cylindre	45.00	45.00	45.00
	recharge par cylindre	15.00	15.00	15.00
Appareil de sauvetage	par utilisation	45.00	45.00	45.00
<b>Equipement de sauvetage</b>	par utilisation	200.00	200.00	200.00
Extrait de mousse	par kg	6.00	6.00	6.00
CAFS	par kg	10.00	10.00	10.00
Planche sacs de sauvetage	par sortie	15.00	20.00	15.00
Tente 4.5/ 3 m	par sortie	150.00	200.00	150.00
Chauffage pour tente	par sortie	--	50.00	50.00
Bac de rétention	par intervention	90.00	90.00	90.00
Appareil multigaz	par intervention	50.00	25.00	25.00
Caméra thermique	par intervention	50.00	50.00	50.00
Inondation	tarif de base	50.00	50.00	50.00
Produits absorbants	selon tarif ECAB / CR			
Frais administratifs	5% du total final			
(minimum 10 francs, maximum 500 francs)				

## Frais de déplacement

Sur le territoire communal	compris dans le tarif de base			
Hors du territoire communal				
- Véhicule lourd (>3,5t)	par km	3.50	3.50	3.50
- Véhicule léger (<3,5t)	par km	1.20	1.20	1.20

## Main d'œuvre (facturation)

*Intervention	par heure et par personne <sup>1</sup>	39.00	35.00/42.00	46.00
*Intervention SEN	selon tarif ECAB / CR	35.00	35.00/42.00	Selon tarif CR
Service de police	par heure et par personne	39.00	85.00	46.00

\* la première est comptée entière, ensuite par tranches de 15 minutes

<sup>1</sup> tarif CR nettoyage 100.- par intervenant en sus

## Divers

### Fausse alarme

1 <sup>ère</sup> fausse alarme	gratuite
2 <sup>ème</sup> fausse alarme	frais effectifs (FE)
Dès la 3 <sup>ème</sup> fausse alarme	une majoration des FE de 10% est ajoutée et ainsi de suite avec une augmentation de 10% supplémentaire avec chaque nouvelle fausse alarme.

L'Ordonnance concernant les frais d'intervention en cas de pollution (RSF 810.46) et le Tarif de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments pour l'intervention des centres de renfort demeurent réservés.